



**ACTUALITÉ**

Un calendrier social sans temps mort

**MONDES UNIVERSITAIRES**

Quel avenir pour les CHU ?

**MÉTIER**

Modulation : où en est-on ?

**ENTRETIEN**

avec Roland Gori

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 575 MAI 2009

# e s n e s u p



**DOSSIER**

## Le processus de Bologne dix ans après

PROGRAMME  
CASDEN




PROGRAMMER  
SON ÉPARGNE  
POUR MIEUX  
CONSOMMER



**Imagine !** Une banque met nos intérêts en commun, pour que chacun profite d'avantages personnels !

Parce que nous partageons les mêmes valeurs, le CASDEN, banque coopérative, a créé pour nous le Programme 1,2,3 CASDEN. Une logique d'épargne différente, pour des solutions de financement exclusives.

 J'épargne.

 Je gagne des Points.

 J'emprunte aux conditions CASDEN grâce à ces Points.

Chacun d'entre nous programme son épargne pour construire son taux de crédit. C'est ainsi que, sans pousser à la consommation, le CASDEN nous accompagne dans une vraie relation de confiance.

Renseignez-vous sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr) ou **CASDEN Direct** au **0826 824 400** (p. 504) (TTC) au tarif France métropolitaine.

**CASDEN**  
BANQUE POPULAIRE

Notre banque, celle de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

# Continuer à résister

→ par Stéphane Tassel, Michelle Lauton

**Le mouvement qui s'est développé** cette année universitaire dans l'enseignement supérieur et la recherche, parfois en convergence avec les autres secteurs publics, plus particulièrement pendant la phase aiguë d'actions continues de près de quatre mois, exprime la prise de conscience de très nombreux collègues de la nocivité des choix qui leur sont imposés. S'il entérine le processus de rupture entre la communauté scientifique et un gouvernement préférant les provocations, intimidations et répressions à la nécessaire écoute – à l'instar de ce qu'il vient de faire avec les arrestations de syndicalistes gaziers et électriciens –, il a permis de solidariser durablement les collègues faces aux menaces contre leurs libertés scientifiques.

**Non la contestation n'est pas près de s'éteindre !** Nous ne devons pas tomber dans le piège, tendu par le pouvoir en place, qui consisterait à opposer poursuite de la mobilisation et validation du semestre. Nos luttes ne s'arrêteront pas avec la fin de l'année universitaire.

Non, comme le martèle une certaine presse, nous ne sommes pas « tous perdants » ! Trahie par ses propres indicateurs<sup>(1)</sup>, la politique « néolibérale » du gouvernement n'a pas atteint les objectifs qu'elle s'était fixés. C'est à nos mobilisations que nous le devons !

**Les quelques reculs** concédés par le gouvernement devant cette mobilisation historique sont loin d'être suffisants. Le « 4 pages » sur les questions statutaires joint à ce numéro du mensuel fait un point d'étape sur les effets de la mobilisation. Toujours inacceptable, la réforme de la formation et du recrutement des enseignants proposée par le gouvernement à partir de 2011 doit être totalement remise à plat. Au cœur des projets gouvernementaux,

dans les universités nous avons ouvert une brèche dans le dogme de la diminution de l'emploi public, elle doit s'étendre aux organismes de recherche.

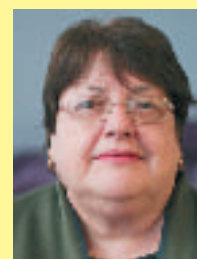
**Nombreux sont les collègues** pour lesquels ce conflit constitue une première expérience – et non des moindres. Il nous faut leur proposer l'adhésion au SNESUP. Au CNU, dans les établissements, l'expérience des luttes du SNESUP sera essentielle. Notre responsabilité collective est immense, tant dans la conduite future de la mobilisation, son ancrage dans la durée et les batailles au quotidien pour la défense des collègues et du service public d'enseignement supérieur et de recherche, que pour proposer des alternatives. Nous n'avons pas le droit de décevoir.

**À court d'arguments**, le gouvernement tente de « vendre » ses mesures au nom de l'Europe... Le 7 juin, lors des élections européennes, les enjeux considérables portés par quatre mois de lutte doivent inspirer une résistance déterminée qui s'exprime massivement dans les urnes.

(1) Deuxième rapport d'Etape au président de la République : [http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr/fileadmin/user\\_upload/RE2\\_RGPP\\_130509.pdf](http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr/fileadmin/user_upload/RE2_RGPP_130509.pdf).



Stéphane Tassel  
secrétaire général



Michelle Lauton  
secrétaire générale adjointe

## ACTUALITÉ 4

- Le rapport 2008 de la **CNDS**
- Un calendrier social **sans temps mort**
- Une exceptionnelle **mobilisation hospitalière**

## MÉTIER 7

- **Modulation**: où en est-on ?

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

- **Des créations de postes, un besoin urgent !**
- Les résultats de la consultation organisée par l'Université Stendhal
- Rétention de notes
- **Retenue de salaires**
- Université de la Méditerranée, Aix-Marseille II

## MONDES UNIVERSITAIRES 16

- L'état de la **recherche française**

## DOSSIER 9

### Le processus de Bologne dix ans après

Loin de freiner le cours des choses, le non au référendum sur le traité constitutionnel n'a pas arrêté la frénésie de « réformes » et de dérégulation des « monopoles » par la Commission européenne. Les orientations de la Commission ont trois piliers: la chasse aux aides publiques, le démantèlement des monopoles, la dérégulation. Elles mettent en danger les services publics. Mais, contradictoirement, la Commission s'attaque aux ententes monopolistiques. Ainsi a-t-elle infligé une amende record pour entente illégale aux quatre grands fabricants mondiaux d'ascenseurs que la CGT a dénoncés comme étant la « bande des quatre » ! Politiquement, la Commission a le plus souvent les mains libres. L'administration européenne de 20 000 hauts fonctionnaires est imprégnée de culture libérale et le Parlement européen exerce un contrôle démocratique faible. [...]



© Didier Chamma

- À propos de la **désUMérisation**

- **Porter la parole des formateurs mobilisés** dans les IUFM et les UFR

- **Quel avenir pour les CHU ?**

## ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 20

- Questions à **Dominique Plihon**

## ENTRETIEN 21

- avec **Roland Gori**

## CULTURE 22

- **Kandinsky: rendre visible l'invisible**

## ÉPHÉMÉRIDE

**MARDI 26 MAI**

**Journée de mobilisation** interprofessionnelle unitaire à l'appel des huit confédérations et fédérations

**MERCREDI 27 MAI**

**CTPM** – concours de recrutement enseignants

**SAMEDI 30 MAI**

**Réunion à Paris** sur l'enseignement supérieur et la recherche en Europe, organisée par le Collectif printemps 2010

**VENDREDI 4 JUIN**

**La Marche de tous les savoirs** – Academic Pride

**LUNDI 8 JUIN**

**Assemblée générale** de la CP-CNU

**VENDREDI 12 JUIN**

**CSFPE** – concours de recrutement enseignants

**SAMEDI 13 JUIN**

**Journées de manifestations** interprofessionnelles unitaires

**SAMEDI 13 JUIN**

**AG à Rome** de la coalition mondiale contre la peine de mort

**LUNDI 15 JUIN-MARDI 16 JUIN**

CNESER habilitations

**MARDI 16-MERCREDI 17 JUIN**

**Conseil** délibératif fédéral national de la FSU

**JEUDI 25 JUIN**

**Commission** administrative nationale

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

## Le rapport 2008 de la CNDS

La Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) a remis le 28 avril 2009 au président de la République et au Parlement son rapport annuel.

Il fait état de nombreux manquements et propose des recommandations.

**M. Roger Beauvois, président de la CNDS,** répond ici à trois questions de la rédaction.

**1. Qu'il s'agisse d'abus relatifs à la garde à vue, à la coercition, à la rétention administrative et à la répression lors de conflits de travail, nombre de constatations de la CNDS recourent celles de la commission européenne des droits de l'homme (CEDH). Avez-vous des éléments de comparaison entre la France et les autres pays européens ?**

Nous n'avons pas d'éléments de comparaison qui auraient une valeur scientifique avec les autres pays européens, mais lors du colloque organisé par la CNDS en 2006 avec des institutions comparables existantes en Belgique, Grande-Bretagne, Irlande et Canada, nous avons constaté que les dysfonctionnements les plus nombreux en France étaient pour la plupart ceux qui existaient aussi dans les autres pays. En fait, la plus grande part des dossiers qui parviennent à la CNDS ont pour fait initial un incident banal sur la voie publique lors d'un contrôle d'identité, contrôle routier, verbalisation, incident entre voisins ou même au sein d'une même famille

**2. De nombreuses séries télévisées mettent en scène avec complaisance la garde à vue systématique et les interrogatoires musclés : n'y a-t-il pas des risques de banalisation ? Les analyses que vous apportez dans votre rapport peuvent-elles contribuer à une prise de conscience et à un changement des mentalités ?**

Effectivement, on peut constater en regardant les séries policières, françaises ou étrangères, une banalisation de la violence qu'elle soit physique ou verbale. C'est assez choquant mais faut-il faire comme si elle n'existait pas ? Les rappels réitérés aux bonnes pratiques de la CNDS, s'ils étaient plus souvent suivis par des décisions des

pouvoirs publics et surtout relayés par les médias afin que les citoyens, agents de sécurité ou non se les approprient, devraient à terme permettre des progrès dans les pratiques de la coercition lorsqu'elle est nécessaire et le respect des libertés individuelles.

**3. Le fossé, souligné dans le rapport, entre les forces de l'ordre et les jeunes des quartiers défavorisés peut-il être expliqué exclusivement par la violence (fréquente) des interpellations ?**

L'existence d'un fossé entre les forces de l'ordre et les jeunes des quartiers défavorisés tient à de multiples raisons, sociologiques et autres. Elle ne peut être attribuée à une seule cause. Pour s'en tenir aux motifs en rapport avec les attributions de la CNDS, le faible nombre de plaintes dont elle est saisie, au regard du nombre d'interpellations, ne permet pas de conclure à un usage fréquent de la violence. Il reste que tout recours injustifié à la violence par les forces de sécurité est de nature à susciter ou à renforcer un sentiment d'hostilité envers celles-ci. C'est en cela que le respect de la déontologie ne peut qu'aider à combler le fossé évoqué dans la question.

Tous les avis et les réponses des autorités sont publiés sur [www.cnds.fr](http://www.cnds.fr) ●



©DR

le snesup

**MENSUEL  
DU SYNDICAT  
NATIONAL DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR**

**SNESUP-FSU**  
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10  
Internet : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

**Directeur de publication :**  
Guy Odent

**Rédacteurs en chef :**  
François Bouillon, Gérard Lauton,  
Anne Mesliand

**Rédacteur en chef adjoint :**  
Alain Policar

**Coordination des rédactions :**  
Anne Mesliand

**Secrétariat de rédaction :**  
Latifa Rochdi

**CPPAP :** 0 III 507698 D 73

**ISSN :** 245 9663

**Conception et réalisation :**  
CAG, Paris

**Impression :**  
SIPE, 85, rue de Bagnolet, 75020 Paris

**Régie publicitaire :**  
Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03  
[contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr)

Illustrations de couverture : © Didier Chamma

MOUVEMENT SOCIAL

# Un calendrier social sans temps mort → par Anne Mesliand

Après le succès du 1<sup>er</sup> mai, ce sont de multiples manifestations que mènera le mouvement syndical, uni sur sa plateforme revendicative.

« Le 1<sup>er</sup> mai 2009 a été une journée historique tant en raison de l'unité des huit organisations syndicales, qu'en raison de l'ampleur de la mobilisation au travers de plus de 280 rassemblements dans toute la France. »<sup>(1)</sup> Troisième journée de mobilisation nationale interprofessionnelle en 4 mois, si les manifestations étaient moins nombreux que le 19 mars, le soutien de l'opinion publique (72% d'après les sondages) et les 1 200 000 manifestants (trois fois plus qu'en 2003, année du conflit sur les retraites...) témoignent d'un enracinement de la mobilisation et de la détermination des salariés, demandeurs d'emploi et retraités à exprimer leurs revendications et à obtenir des réponses. Ce 1<sup>er</sup> mai démontre l'attachement des salariés à la démarche unitaire de ce mouvement.

Le 4 mai, s'il n'y a pas eu entre les huit organisations d'accord pour un appel à la grève dans la fonction publique le 26 mai comme le proposaient la FSU, la CGT et Solidaires, les discussions ont cependant abouti à une triple décision :

- préciser la plateforme en mettant l'accent sur les revendications pour lesquelles nous demandons des réponses rapides du gouvernement ;
- une journée de mobilisations décentralisées, aux modalités diversifiées à déterminer au plan local, le 26 mai ;
- une journée de manifestations dans toute la France le 13 juin.

La FSU quant à elle a décidé de relancer

Ce 1<sup>er</sup> mai démontre l'attachement des salariés à la démarche unitaire du mouvement social



© Pierre Ducrocq, photothèque

Un 1<sup>er</sup> mai 2009 historiquement unitaire

les fédérations de fonctionnaires et celles de l'éducation pour envisager des ripostes communes à la fois à la RGPP et aux nouvelles menaces de suppressions de postes (34 000 suppressions « visées » par Bercy selon la presse).

### DÉFENDRE L'EMPLOI PUBLIC ...

C'est également le sens de l'appel de l'intersyndicale et des associations de l'enseignement

supérieur et de la recherche les 13 et 14 mai pour la défense de l'emploi. Les organisations rappellent leur exigence que soit restitué au budget et mis aux concours de recrutement l'ensemble des emplois supprimés en 2009 tant dans les organismes de recherche que dans les universités, et leur exigence d'un plan de création d'emplois statutaires pour résorber la précarité et développer les missions de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elles appellent à créer des comités locaux de défense des sala-

riés précaires et à recenser et à défendre pied à pied tous les CDD. Tous les moyens de mobilisation pour défendre concrètement les personnels face à leur employeur et face à l'entité qui finance leur emploi doivent être mis en œuvre. Ils incluent de la part de chaque directeur d'unité, d'UFR, chef de service, président de centre ou d'université, une demande officielle d'ouverture d'emploi de titulaire pour chaque « poste » de CDD ayant vocation à perdurer.

### ... DANS UNE EUROPE SOCIALE !

Dans un contexte de crise où le chômage explose, les syndicats européens défileront pour sauvegarder l'emploi et rappeler que toutes les mesures doivent être prises pour maintenir les travailleurs à leur poste de travail. Nous voulons des politiques sociales et de l'emploi qui mettent l'accent sur la sécurité et non sur la flexibilité. C'est à cette condition que l'Europe sociale prendra toute sa dimension.

Les syndicats européens se feront entendre le 14 mai à Madrid, le 15 mai à Bruxelles et le 16 mai à Prague et à Berlin parce qu'ils veulent que l'emploi et les citoyens soient réellement au cœur des priorités politiques européennes. C'est donc un calendrier dense et divers de mobilisation qui va prolonger et amplifier le mouvement social qui s'oppose à la crise, à ses conséquences et aux risques qu'elle fait courir à l'avenir : celui de la jeunesse, des services publics, des libertés et de la démocratie. ●



© Didier Chammas

Le 14 mai, colère et détermination intactes dans la rue

(1) Communiqué des organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA.

# Une exceptionnelle mobilisation hospitalière

→ par François Aubart, président de la Coordination des Médecins Hospitaliers

La loi Hôpital Patients Santé Territoire suscite chez les hospitaliers de tous les métiers une opposition fondamentale, au-delà des questions de gouvernance. Leur mobilisation l'exprime.

## Comment jugez-vous la journée d'action du 28 avril?

Cette journée a été qualifiée d'historique et exceptionnelle car, si ce n'est pas la première fois que défilent ensemble des soignants et des médecins, c'est une des rares occasions où cela s'est fait de façon extrêmement importante quantitativement et avec une expression forte commune très marquée. C'est un moment fort qui témoigne à la fois de la volonté de la communauté hospitalière et aussi de son désarroi, de son ras-le-bol vis-à-vis d'un empilement de contraintes qui est vécu depuis de nombreuses années. Il faut aussi indiquer que cette manifestation reste assez hétérogène: on a vu défiler des professeurs d'université dont certains ont une véritable volonté de promotion de l'hôpital public et d'autres qui avaient une grille de lecture un peu plus personnelle. On a vu par ailleurs défiler des équipes, des organisations qui sont en opposition frontale à la loi HPST dite loi Bachelot, et des organisations ou des individualités qui souhaitent se concentrer sur certains des aspects de la loi qui leur paraissent préjudiciables.

## Quels sont les éléments majeurs qui posent problème?

Les 3 thématiques qui constituent le cœur commun à tous portent sur des amendements « gouvernance » de la loi et le rapport qu'il y a entre la communauté médicale et ce patron miraculeux prôné

par le président Sarkozy; il est évident que l'idée d'avoir un patron très omnipotent avec la capacité de nommer, contrôler, décider à l'hôpital est un leurre tant on sait qu'à l'hôpital on ne peut construire une action, un projet médical sans que la communauté n'y soit fortement engagée. C'est d'ailleurs ce dont conviennent la plupart de nos interlocuteurs dans les échanges que nous avons, tant au niveau des sénateurs que dans le cabinet ministériel ou même à l'Élysée.

## Quelle suite allez-vous donner à ce mouvement?

C'est difficile de le dire avec précision. Ce que l'on peut dire c'est que la communauté médicale est très décidée à ne pas laisser perdurer des propositions qui seront avant tout inefficaces. Ce qu'il est indispensable de rappeler à vos lecteurs c'est que cette communauté médicale des hôpitaux considère comme essentielle la réforme des hôpitaux. Il n'y a pas d'opposition aux changements, à une organisation territoriale mieux adaptée à la prise en charge des maladies chroniques des patients. Mais nous refusons ces aspects trop caricaturaux, notamment dans le volet gouvernance. De quoi sera fait demain? Tout dépend de la réactivité, d'abord du sénateur, la Constitution lui confère une part et un rôle accru dans

la rédaction de la loi, mais aussi à la fois de nos interlocuteurs ministériel et présidentiel. Si la raison fait que l'on peut arriver à un compromis – car personne ne doit aller à Canossa pour une affaire de réforme des hôpitaux – il faut que ce soit non pas un compromis insipide mais bien un où chacun porte, dans une position commune, les modifications de sa position adaptée à l'intérêt général. Dans le cas contraire on rentre dans une période qui peut avoir deux modes d'ex-

pression, l'une sociale que je vais qualifier de rude, l'autre un désengagement ou une mise à l'écart de la communauté médicale qui choisira dans les hôpitaux de se désengager de la politique hospitalière et de la façon dont les hôpitaux s'organisent - cela

serait évidemment une catastrophe car sans que les médecins s'investissent dans la vie de l'hôpital celui-ci ne pourrait plus remplir ses missions.

## Quelles sont les propositions que vous portez?

Dans la version initiale du projet de loi, le projet médical qui dans chaque établissement structure l'ensemble des décisions était décidé par le directeur. Il est maintenant dans les projets que nous faisons élaborer par l'ensemble de la communauté: voilà une proposition frappée de bons sens et qui semble recueillir l'assentiment de nos interlocuteurs. Concernant la nomination des responsables médicaux, nous souhaitons que ces nominations soient « médicalisées » même si nous ne refusons pas qu'un œil extérieur s'attache à des responsables de pôles qui comme vous le savez regroupent plusieurs activités pas toujours de manière cohérente. Les découpages en pôle sont parfois trop bureaucratiques et sont la somme des corporatismes qui ressemblent à des villages gaulois qui sont la sédimentation de petites querelles médicales et il faut aussi en tenir compte. ●

Propos recueillis par Latifa Rochdi



Une communauté médicale déterminée

© Didier Chamma

# Modulation : où en est-on ?

→ par Noël Bernard

Pour le SNESUP, l'exigence fondamentale reste de concilier un vrai travail de recherche et un enseignement de haut niveau. Cela passe par une réduction du service de référence et par l'obtention de congés pour recherche. La modulation, même pluriannuelle, est contraire à cette exigence.

Le décret 2009-460 sur les statuts des enseignants-chercheurs présente de nombreuses dispositions inacceptables. L'article 5 instaurant la modulation des services surpasse le reste du texte par la colère qu'il suscite. Après diverses manœuvres et quelques reculs du ministère, quelles sont les évolutions par rapport aux intentions initiales ?

Un temps de travail de référence est défini pour les EC : il se compose pour moitié d'enseignement, dont la durée de référence est 192 heures/TD avec équivalence TP=TD, et pour moitié de recherche. Cette dernière est « reconnue comme telle » par l'évaluation quadriennale de l'intéressé : ainsi l'évaluation comporte, outre un jugement de valeur sur la recherche (intervenant par exemple pour les promotions), une certification de l'existence de la recherche. Le texte est muet sur le cas où cette reconnaissance est refusée. Censé s'inspirer d'un référentiel national, un tableau d'équivalence adopté par le CA attribue à chaque activité de l'EC une valeur horaire équivalente. Sur la base de ce tableau, et de règles de répartition également adoptées par le CA, le président attribue en début d'année à chaque EC un service, après avis du directeur de labo et du directeur d'UFR qui doit consulter son conseil.

Le nombre d'heures d'enseignement est soit inférieur, soit supérieur à 192 heures : c'est la modulation, qui ne peut se faire sans l'accord écrit de l'intéressé. Inversement un EC peut demander une modulation de son service, avec un droit de recours auprès d'une instance locale en cas de refus.

Si un EC effectue des heures au-delà du service (éventuellement modulé) qui lui a été attribué, elles sont payées en heures complémentaires (pour lesquelles demeure la différence TP=2/3 TD).

Pour attribuer ce service, le président s'appuie sur les résultats de l'évaluation de l'intéressé issus du CNU. Il est également imposé que l'engagement de formation contractualisé ne soit pas



Bloquer les curseurs côté « + »

© Marc / Fotolia.com

▼  
**La reconnaissance de la recherche par le CNU n'est régie par aucun critère. Les conséquences des décisions du CNU sur l'attribution des services ne sont pas définies ce qui laisse aux établissements toute latitude pour les décisions les plus arbitraires**  
 ▲

compromis. Ainsi les modulations à la baisse doivent être compensées par des modulations à la hausse. Ceci conduit à deux scénarios possibles :

1) soit certains EC se voient imposer une hausse sous divers prétextes, et notamment une mauvaise évaluation en recherche (c'est « l'enseignement-punition »). Cette modalité permettrait également d'imposer des hausses générales de service dans une optique de restrictions budgétaires ou pour faire face au coût de « TP=TD ». Ce schéma, maintenu dans le décret jusqu'à sa dernière version, a été rejeté par l'ensemble de la

communauté dans le cadre de son puissant mouvement de grève.

2) Soit chaque EC dont la recherche est reconnue se voit appliquer une modulation pluriannuelle, la moyenne « sur une certaine période » ne devant pas s'écarter des 192 heures/TD.

La circulaire du 30 avril ne retient que la seconde modalité : ce recul du gouvernement doit être mis à l'actif de la mobilisation des universités. Il fait suite à l'introduction de la nécessité de l'accord écrit de l'intéressé pour une modulation à la hausse, même si cette protection est bien légère face aux pressions de toutes sortes.

Ces deux infléchissements ne rendent pas pour autant acceptable le décret dans son ensemble, ni l'article sur l'attribution des services dont nous refusons toujours le recours à la modulation.

- Le choix de la modulation pluriannuelle, non dans le décret mais dans une circulaire, n'éloigne pas définitivement l'éventualité du premier scénario.

- Le SNESUP n'est pas d'accord avec la modulation pluriannuelle. Un EC l'utilisera par exemple pour dégager un congé mais dans une circulaire, n'éloigne pas définitivement l'éventualité du premier scénario.
- Le SNESUP n'est pas d'accord avec la modulation pluriannuelle. Un EC l'utilisera par exemple pour dégager un congé pour recherche et le subventionne lui-même par des heures complémentaires non payées. Pour notre syndicat, concilier la possibi-

lité d'un vrai travail de recherche et l'exigence d'un enseignement supérieur de haut niveau passe d'abord par une réduction du service de référence à 150 heures/TD, et par l'obtention fortement facilitée de congés pour recherche.

- La reconnaissance de la recherche par le CNU n'est régie par aucun critère. Les conséquences des décisions du CNU sur l'attribution des services ne sont pas définies ce qui laisse aux établissements toute latitude pour les décisions les plus arbitraires. Il serait inacceptable qu'une recherche mal évaluée aboutisse à une surcharge mettant en difficulté définitivement un collègue ayant eu une période ou des conditions de travail difficiles, pénalisant ainsi les étudiants qui lui seraient confiés.

- Enfin, la prise en compte de l'ensemble des tâches par l'adoption d'un tableau d'équivalence, demandée depuis longtemps par le SNESUP, doit être dégagée de toute notion de modulation, et obéir à des règles nationales garantissant l'équité, la transparence et l'absence de toute référence à l'évaluation. La modulation n'est pas le seul point inacceptable du décret statutaire et le SNESUP poursuit sa lutte avec l'ensemble des universitaires pour obtenir du gouvernement l'établissement d'une vraie négociation sur les portées par leur mouvement. ●



## Des créations de postes, un besoin urgent !

Dans son souci de faire passer la pilule de la modulation, le ministère a lâché sur plusieurs revendications syndicales de longue date telle que les améliorations de carrière (à Angers, le nombre de promotions à la hors-classe pour les maîtres de conférences a plus que doublé, et augmenté significativement également pour les profs) ainsi que l'équivalence 1 heure TP égale à 1 heure TD.

Voici quelques indications chiffrées sur ce que cela donne dans mon université.

Pour l'équipe pédagogique d'écologie animale, cela correspond à une augmentation de 17 % de notre charge horaire répartie sur huit postes de permanents (et deux postes ATER) soit un besoin de création de quatre postes (non modulés) !

Une estimation sur le département biologie fait apparaître un pourcentage équivalent. Il devient donc urgent de faire grandir l'exigence de créations de postes en nombre important, et le plus rapidement possible afin que nous soyons en situation d'appliquer cette mesure. Si vous me permettez un peu d'humour, je dirais que grâce à la LRU, c'est possible dès demain. Vive le recrutement au fil de l'eau !

*Alain Pagano*



## Les résultats de la consultation organisée par l'université Stendhal

Ce lundi 11 mai, l'université Stendhal a organisé une consultation portant sur les différents points au cœur du mouvement de mobilisation (mastérisation de la formation des maîtres, décret sur le statut des enseignants-chercheurs, suppressions de postes, contrat doctoral). Il s'agissait également de trouver les moyens d'une sortie de crise, pour une reprise du dispositif de rencontre pédagogique, et d'examiner les différentes possibilités de validation du semestre.

Les étudiants se sont déplacés nombreux (1 226 votants), de même que les enseignants et enseignants-chercheurs (183 votants) et le personnel IATOSS (109 votants). Après un rappel des enjeux de la consultation par Lise Dumasy, présidente de l'université, la parole a été donnée à la fois aux organisations syndicales, aux représentants de l'AG des mobilisés et à la salle. Les échanges ont parfois été vifs, mais sont restés cantonnés dans les limites du débat démocratique.

La synthèse des résultats aux questions posées montre tout d'abord que **l'opposition aux réformes proposées reste très forte** : le report de la mastérisation et sa remise à plat sont demandés par une très forte majorité dans toutes les catégories ; le refus du décret sur les enseignants-chercheurs est également très nettement majoritaire. La demande de restitution des postes fait l'objet d'un très large consensus. Une majorité se dessine contre la forme actuelle du contrat doctoral unique, même si cette question, sans doute moins connue, suscite aussi une forte abstention. Enfin, l'abrogation de la loi LRU est demandée par une forte majorité, tant du côté des étudiants que des personnels.

En ce qui concerne la reprise du dispositif pédagogique à mettre en œuvre pour la fin de l'année universitaire, **il est demandé à une très forte majorité par les étudiants (873 pour, 243 contre et 101 abstentions), et cette demande est encore plus nette dans les autres catégories**. Cette reprise, que nous voulons la plus rapide possible, implique la levée rapide du blocage, et la possibilité pour enseignants et étudiants de se rencontrer dans des conditions satisfaisantes.

En ce qui concerne la **validation du semestre**, les étudiants, dans leur majorité (777 pour, 343 contre et 85 abstentions), souhaitent que l'université organise une neutralisation du semestre. Il ne s'agit pas là de la solution qui avait notre préférence. Elle traduit en tout cas une forte inquiétude dont nous devons tenir compte. Nous nous devons d'étudier sa faisabilité, tant d'un point



### L'IMPACT DE LA CIRCULAIRE DU 30 AVRIL

Les élus FSU-SLR sont intervenus le 15 mai au CA de Paris 12 pour demander que le service d'enseignement des enseignants-chercheurs ne puisse excéder le volume de référence de 192 heures. La présidente Simone Bonnafoys a commenté cette demande en indiquant que les termes de la circulaire rejoignaient sa position, et que l'on pourrait s'appuyer sur les garanties qu'elle apporte contre un alourdissement des services.

de vue juridique, que dans ses modalités pratiques, puisque neutralisation ne signifie pas validation automatique, mais possibilité de passage dans le semestre suivant, avec nécessité de trouver les moyens, durant le cursus, de « récupérer » les crédits manquants.

Il nous faut également étudier les nombreux problèmes spécifiques que peut poser la neutralisation du semestre (étudiants en fin de diplôme, étudiants souhaitant continuer leurs études dans une autre université, etc.). Une réflexion sera menée dans les plus brefs délais sur l'ensemble de ces questions. La réunion des trois conseils prévue le 15 mai examinera en détail les implications des résultats de la consultation du 11 mai.

*Communiqué de la présidence*



## Les CRS à l'université !

Alors que les étudiants réunis le 13 mai au centre saint Charles demandaient la fin des délocalisations des cours et la mise en place de cours aménagés sur le centre Saint-Charles, la présidence de l'université a répondu par l'envoi des forces de police pour les déloger.

Les forces de police, après contrôle d'identité, fouille et identification des filières de rattachement des étudiants (dans quel but ?), ont fait évacuer les locaux.

Nous sommes scandalisés par la violence que représentent les fouilles, le contrôle d'identité, l'intrusion de la police dans les locaux universitaires, et la présence permanente des vigiles avec des chiens malgré nos demandes répétées de les retirer.

Nous sommes scandalisés par la fuite de la présidence qui a déserté les bâtiments administratifs et abandonné les personnels.

Nous exigeons demandons le retour de la présidence au centre universitaire Saint-Charles pour rétablir le dialogue au sein de la communauté universitaire. Nous exigeons une clarification de la position du président face aux réformes et mesures gouvernementales ainsi que face à la situation locale.

Nous exigeons la fin de la présence des vigiles et le refus d'utilisation des forces de l'ordre face à des revendications légitimes.

Les organisations syndicales : FSU (SNASUB-SNESUP), Sud Éducation, CGT-(SNTRS-FERCUSUP).



## Soutien à nos collègues universitaires marseillais : étudiants, personnels administratif et technique, enseignants-chercheurs et chercheurs mobilisés.

Les étudiants et personnels du campus de Luminy, université d'Aix Marseille II, se sont réunis en assemblée générale ce mardi 12 mai. Nous affirmons notre engagement dans la cause universitaire même si nous avons par ailleurs pris la décision de dispenser les cours et faire passer les examens. Nous avons appris lors du dernier conseil de faculté que notre présidence avait autorisé le déroulement des cours de sciences de l'université de Provence sur notre campus. L'assemblée générale s'indigne de cette mesure autoritaire visant à mettre fin à la résistance des étudiants et personnels du campus de Saint Charles.

Elle se prononce contre cette décision et demande aux présidences de U1 et U2 de revenir dessus. Nous sommes solidaires de nos collègues et déterminés à nous opposer au déroulement de ces cours sur notre campus.

*Les étudiants et personnels de Luminy*



## Rétention de notes

Quelques nouvelles de Grenoble 1, université de sciences, technologies, santé, toujours beaucoup moins mobilisée que sa voisine Grenoble 3.

Il demeure cependant un noyau d'obstinés, qui vient de décider d'étendre désormais l'action de rétention de notes au deuxième semestre, en mettant l'accent sur le retrait de la réforme mastérisation et la satisfaction de revendications plus locales : ouverture des pré-inscriptions à l'IUUFM dans les mêmes conditions qu'en 2008-2009 (toujours pas ouvertes dans l'académie de Grenoble !) et réunion d'un congrès (toujours pas obtenu après quatre mois de demandes réitérées !).

*Claudine Kabane*

### SUCCÈS À TOULON



À Toulon, où 15 personnels faisaient l'objet de mesures totalement disproportionnées de la part du président de l'université (perte de près de trois mois de salaire), l'action conjointe de la section locale et de la direction nationale du SNESUP a permis d'obtenir ce jour même l'arrêt immédiat des procédures engagées : le président a reconnu en AG que les lettres envoyées étaient toutes nulles et non avenues.





# Le processus de Bologne

→ Dossier coordonné  
par François Bouillon

## dix ans après

Loin de freiner le cours des choses, le non au référendum sur le traité constitutionnel n'a pas arrêté la frénésie de « réformes » et de dérégulation des « monopoles » par la Commission européenne. Les orientations de la Commission ont trois piliers : la chasse aux aides publiques, le démantèlement des monopoles, la dérégulation.

Elles mettent en danger les services publics. Mais, contradictoirement, la Commission s'attaque aux ententes monopolistiques. Ainsi a-t-elle infligé une amende record pour entente illégale aux quatre grands fabricants mondiaux d'ascenseurs que la CGT a dénoncés comme étant la « bande des quatre » ! Politiquement, la Commission a le plus souvent les mains libres. L'administration européenne de 20 000 hauts fonctionnaires est imprégnée de culture libérale et le Parlement européen exerce un contrôle démocratique faible. Et l'arrêt du Conseil d'État français de janvier 2007 a définitivement scellé la prééminence absolue de la loi européenne sur la loi nationale.

→ Suite de la p. 9 : *Le processus de Bologne dix ans après*

Économiquement, l'euro qui devait protéger les pays de l'Europe s'est avéré impuissant à contrecarrer les effets de la crise économique et financière mondiale partie des États-Unis. Les pays d'Europe connaissent ou vont connaître une récession aussi importante qu'outre-Atlantique. La participation des chefs d'État des pays d'Europe au G20 a consacré la conception très libérale de la mondialisation et l'absence de remise en cause de la libre circulation des capitaux qui est à l'origine des crises financières depuis vingt ans.

Au plan européen comme au plan mondial d'ailleurs, le plan de relance n'est que l'addition des plans de relance nationaux avec la particularité d'être plus faible au niveau européen qu'au niveau américain. Dans ces plans de relance, marqués par le caractère insigne du volet social, l'enseignement supérieur et la Recherche et Développement (R&D) sont absents. Dans ce contexte général où en est-on aujourd'hui du processus de Bologne ?

**Le processus de Bologne a dix ans**

Le processus de Bologne regroupe aujourd'hui 46 États contre 29 il y a dix ans. Le dernier rapport de la commission indique qu'en dix ans des progrès ont été réalisés, notamment en ce qui concerne les réformes structurelles. Celles-ci sont principalement axées sur la mise en place du LMD, sur l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur, sur la reconnaissance des diplômes et des périodes d'études et sur la gouvernance des universités.

Récemment, Jan Figel, commissaire européen à l'Éducation, à la Formation, à la Culture et à la Jeunesse déclarait : « *Le processus de Bologne a permis d'accroître la compatibilité et la comparabilité des systèmes d'enseignement supérieur. Il a, entre autres, fait de l'Europe une destination plus attrayante pour les étudiants d'autres continents. Bien qu'il reste du chemin à parcourir pour atteindre les objectifs fixés en 1999, il est nécessaire de continuer à aller de l'avant pour relever de nouveaux défis, particulièrement dans le contexte actuel de crise économique. L'enseignement supérieur a un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de soutenir une reprise économique*

*durable et de stimuler l'innovation. Les universités doivent se moderniser, et la large reconnaissance de cette nécessité par les gouvernements, non seulement en Europe mais dans le monde entier, confère au processus de Bologne le soutien indispensable à sa réussite.* »



Buon compleanno Bologna !

*durable et de stimuler l'innovation. Les universités doivent se moderniser, et la large reconnaissance de cette nécessité par les gouvernements, non seulement en Europe mais dans le monde entier, confère au processus de Bologne le soutien indispensable à sa réussite.* »

**De Bologne à Louvain**

Qu'en est-il véritablement de la mise en place du LMD permettant la « compatibilité et la comparabilité des systèmes d'enseignement ? ». L'hétérogénéité, à tous les niveaux, est bien plus grande que ne semble le dire Jan Figel. En Allemagne, pour ne prendre qu'un exemple, certes spécifique mais néanmoins symptomatique, non seulement le système formation des maîtres est différent d'un länders à un autre länders mais l'on se demande s'il ne faudrait pas l'harmoniser sur la base du système français d'intégration des IUFM au sein des universités (cf. l'influence du processus de Bologne sur la formation des maîtres en Allemagne, Isabelle SIEH, Université Helmut Schmidt de Hambourg, *Recherche et Formation* n° 58, 2008) !

Qu'en est-il du rôle que l'on prétend faire jouer à l'enseignement supérieur et à la recherche dans la reprise économique ? Outre l'absence de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les plans de relance, les universités ne disposent pas souvent des moyens de financement nécessaires. La commission européenne encourage une réforme de leur financement en privilégiant la diversification de leurs sources, mieux liée à la performance sans

exclure les financements par les étudiants et leurs familles : droits d'inscription, bourses et prêts.

D'où le rôle-clef mis en avant par la commission de la Réforme de la gouvernance des universités pour drainer de nouvelles sources de financement : autonomie, partenariats stratégiques notamment avec des entreprises, assurance qualité. L'orientation néolibérale privilégiée tend à penser l'évolution de l'enseignement supérieur et de la recherche dans un espace concurrentiel et non dans un espace coopératif. En France, la LRU en est la digne fille.

Les 28 et 29 avril 2009, les ministres de l'enseignement supérieur des 46 pays européens engagés dans le processus de Bologne se sont réunis à Louvain en Belgique pour faire le point sur les acquis, définir les nouvelles lignes d'action et arrêter les priorités pour l'espace européen de l'enseignement supérieur jusqu'en 2020. Mais le plus étonnant peut-être est le rôle-phare du processus de Bologne qu'il semble devoir jouer sur le plan mondial. En effet, à cette occasion, se réunira « un forum politique Bologne » agréant aux 46 pays européens vingt autres pays non européens et non des moindres : Maroc, Tunisie, Égypte, Éthiopie, Sénégal, Tanzanie, Afrique du Sud, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizstan, Inde, Chine, Japon, Viêtnam, Australie, Nouvelle-Zélande, Brésil, Mexique, États-Unis et Canada.

Le processus de Bologne est-il en passe de devenir la pensée unique de la nouvelle raison du monde néolibéral ? ●

→ par François Bouillon

▼  
L'orientation néolibérale privilégiée tend à penser l'évolution de l'enseignement supérieur et de la recherche dans un espace concurrentiel et non dans un espace coopératif

# Le goût amer de la bolognaise universitaire



→ par Frédéric Neyrat, MCF en sociologie, Université de Limoges

**Étape par étape, le processus de Bologne devient la construction d'un espace européen marchand. Sauf à l'enrayer, se profile l'étape de la tarification à l'usager, l'étudiant, d'une partie de sa scolarité.**

On feint souvent de s'étonner du peu d'intérêt ou de la défiance des populations pour les questions européennes. Il en irait peut-être autrement si l'Europe n'était pas continuellement instrumentalisée pour justifier toutes sortes de régressions sociales. Ou si les promesses d'une Europe enfin attentive aux hommes ne se révélaient pas chaque fois des leurres destinés à masquer de nouvelles étapes dans la marchandisation des vies. Le processus de Bologne est sous ce rapport révélateur. Dans le milieu universitaire, l'internationalisation, a toujours bénéficié d'un préjugé favorable. La circulation des idées ne connaît pas de frontières. Il reste que la construction européenne, exclusivement centrée sur le « grand marché », suscite, depuis le début des années quatre-vingt-dix, des oppositions de plus en plus fortes. Habilement, lorsque Claude Allègre et trois autres ministres chargés de l'enseignement supérieur (Allemagne, Italie, Royaume-Uni) lancent, à l'occasion de la célébration du 800<sup>e</sup> anniversaire de la Sorbonne, en mai 1998, leur appel, ils affirment que « l'Europe que nous bâtissons n'est pas seulement celle de l'Euro, des banques et de l'économie; elle doit être aussi une Europe du savoir ». Une Europe du savoir, donc des hommes: l'accent est mis sur la mobilité des universitaires. Une façon de renouer avec l'Université originelle puisque « autrefois, étudiants et professeurs circulaient librement et diffusaient rapidement leur savoir à travers le continent ». Vision sans doute un peu idyllique. Mais utopie mobilisatrice, auquel vont souscrire la plupart des universitaires. C'est ce qui explique sans doute la faible mobilisation contre la réforme LMD, qui pourtant portait en germe la LRU et ses suites.

## Les effets limités de l'harmonisation

Rapidement, la conception marchande et instrumentale de l'enseignement supérieur s'est affirmée et affichée. Si la conférence ministérielle inaugurale de Bologne en 1999 est encore dans l'esprit de la Sorbonne, les rencontres suivantes, de Prague (2001) à Louvain (avril 2009) vont insister sur la mise en place de l'assurance qualité, condition de la marchandisation des prestations universitaires,

ainsi que sur la redéfinition des diplômes en termes de compétences (à travers l'annexe au diplôme qui consacre l'assujettissement des contenus de formation aux besoins supposés des employeurs). La mobilité va passer au second plan: il faut dire que l'« harmonisation de l'architecture du système européen d'enseignement supérieur » n'a pas produit les effets annoncés. Ainsi, entre 1998 et 2005, les effectifs d'étudiants français partis dans le cadre des échanges Erasmus n'ont progressé que de 30 % pour atteindre le nombre de 21 561<sup>(1)</sup>. On est très loin de l'objectif d'un semestre à l'étranger pour chaque étudiant. En réalité, l'obstacle à la mobilité n'est pas, essentiellement, d'ordre « administratif » (depuis le début des années cinquante existe au niveau européen une procédure d'équivalence des diplômes<sup>(2)</sup>) mais bien financier.

La promesse de mobilité a donc bien joué le rôle d'un leurre. « L'harmonisation » mise en œuvre pour objectif d'élever le niveau de formation des travailleurs, conformément au projet de faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde<sup>(3)</sup> ». L'approche est clairement instrumentale, qui vise à augmenter, au besoin artificiellement (comme en France, avec le plan Licence), le nombre des diplômés de niveau L (de plus en plus dissocié du M), passe par la redéfinition des contenus en termes de « compétences », et non plus de savoirs, et fait au passage le sacrifice des disciplines jugées insuffisamment professionnalisées. Le maître mot est l'employabilité, la dimension culturelle n'y résiste pas. Mais le processus de Bologne est aussi construction d'un « espace européen d'enseignement supérieur »... marchand, lui-même enchaîné dans un marché devenu mondial. On peut ainsi lire le continuum des décisions et des réformes menées en France depuis dix ans: semestrialisation et modularisation des enseignements (pour faciliter leur mise sur le marché), création de l'agence Edufrance (devenue depuis Campus France, qui vend auprès d'étudiants étrangers « solvables »<sup>(4)</sup> des « prestations » d'enseignement supérieur), institution de la validation des acquis de l'expérience (en ce qu'elle

banalise le diplôme et presse à sa redéfinition en termes de compétences...), LMD, pour les raisons déjà évoquées, LRU (avec l'autonomie de gestion des établissements et la transformation des présidents d'université en managers). L'étape suivante, seulement retardée par la crise financière, mais le gouvernement en avait le projet, comme le montrent les nouvelles dispositions sur les prêts étudiants (suppression de la caution), est l'augmentation massive des droits d'inscription. Si l'on veut enrayer la marchandisation de l'enseignement supérieur, c'est bien contre cette logique de tarification à l'usager d'une grosse partie du coût de sa scolarité qu'il faut qu'étudiants et personnels des universités se mobilisent, tant qu'il est encore temps ! ●

(1) Chiffres de l'agence Socrates Léonardo. Pour un développement plus circonstancié, F. Neyrat, « Le LMD en France: loin de l'utopie de l'*universitas* médiévale, les effets d'une réforme économique libérale » dans C. Charlet et C. Soulié (dir.), *Les ravages de la « modernisation » universitaire en Europe*, Syllepse, 2007.

(2) Convention européenne relative à l'équivalence des diplômes du 12 décembre 1953.

(3) On exagère cependant la spécificité de cette stratégie, dite de Lisbonne (2000): partout dans le monde, on nourrit la même ambition.

(4) Plutôt donc du côté des Émirats ou de la Chine – et lorsque l'étudiant paie, on peut être moins regardant sur le niveau de langue – que du côté de nos anciennes colonies (l'exigence de maîtrise du français s'est durcie pour les étudiants, généralement peu solvables, qui en sont issus; façon de limiter leur entrée en France).

▼  
La promesse de  
mobilité a joué le rôle  
d'un leurre  
▲



# Les qualifications dans l'espace européen de l'enseignement supérieur

→ par Annie Boudier, chargée de mission au CEREQ

**Évoqué à Berlin en 2003, l'objectif d'un cadre européen des qualifications comparables et compatibles pour les systèmes d'enseignement supérieur nationaux est somme toute récent. Pour autant, l'enseignement supérieur joue un rôle précurseur.**

En septembre 1988, quelque 80 universités européennes signent à Bologne la Magna Charta Universitatum établissant des principes et des moyens de coopération entre universités européennes. Parmi les résolutions prises, se trouvait celle d'une « politique générale d'équivalence en matière de statuts, de titres, d'examens (tout en préservant les diplômes nationaux) »<sup>(1)</sup>. Dès la même année, un projet organisé dans le cadre du programme Erasmus permettait sur six ans (1988-1995) de tester la faisabilité d'un système d'unités de crédits transférables entre universités. Cent quarante-cinq établissements participaient et cinq matières pilotes étaient retenues : gestion, chimie, histoire, génie mécanique et médecine.

Ce processus « boule-de-neige » entamé et perpétué grâce à l'appui des programmes européens reçoit un premier aval politique lors du Traité de Maastricht. À La Sorbonne en mai 1998 et à Bologne en juin 1999 l'ini-

tiative issue des établissements devient une politique communautaire à part entière : « Vers un espace européen d'enseignement supérieur ». Les bases du système d'aujourd'hui généralisé étaient posées : « deux cycles principaux – prélicence et post-licence – devraient être reconnus pour faciliter comparaisons et équivalences au niveau international »<sup>(2)</sup>.

▼  
**Une certaine « tension » entre différentes cultures de l'évaluation.**  
▲

« Une grande part de l'originalité et de la souplesse d'un tel système passeront, dans une large mesure, par l'utilisation de « crédits » (comme dans le schéma ECTS) et de semestres »<sup>(3)</sup>. « Ces crédits pourront aussi être acquis dans des contextes extérieurs à l'enseignement supérieur, y compris par des apprentissages tout au long de la vie, pour autant qu'ils soient reconnus par l'université d'accueil concernée »<sup>(4)</sup>.

En 1997, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO unissaient leurs travaux et signaient à Lisbonne, une « convention conjointe sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région euro-



© DR

péenne »<sup>(5)</sup>. Au fur et à mesure des évolutions, les deux initiatives se croisent et s'auto-confortent.

## Le champ de la certification

Au niveau communautaire, c'est par l'intermédiaire de l'assurance qualité que les plus récentes évolutions dans le champ de la certification ont eu lieu. Lors de la conférence des ministres de l'enseignement supérieur à Prague en 2001 une « coopération plus étroite entre les dispositifs de reconnaissance et d'évaluation de la qualité »<sup>(6)</sup> est encouragée. Celle-ci sera réitérée en 2003 lors de la conférence de Berlin « mettre au point une série de références, de procédures et de lignes d'orientation pour la garantie de la qualité »<sup>(7)</sup>. Les suites données à cette injonction sont plurielles :

- d'un côté, le réseau européen d'évaluation de la qualité (European Network for Quality Assessment – ENQA) est mandaté « pour mettre au point un cadre de références et pour diffuser leurs bonnes pratiques »<sup>(8)</sup> ;
- d'un autre côté une « initiative conjointe en faveur de la qualité » (Joint Quality Initiative - JQI) s'organise entre les pays disposant de systèmes d'assurance qualité comparables et plus précisément, d'agences d'accréditation (Autriche, Belgique, Danemark, Allemagne, Irlande, Italie, les Pays-Bas, Norvège, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni)<sup>(9)</sup>. Les travaux conduits dans ces deux cadres se développent de manière relativement autonome et avec une certaine « tension » entre différentes cultures de l'évaluation. Les uns relevant plutôt d'une garantie de la qualité au travers d'un examen par des pairs et les autres par des procédures normées d'évaluation par des organismes externes. Cela donne lieu à deux formes de « produits » :

Côté cour, la « qualité », côté jardin, l'austérité...



© Bruxelles J. Abbi

• des « Références et lignes d'orientation pour la garantie de la qualité de l'enseignement supérieur dans l'EEES », élaborées par l'ENQA, publiées en 2005;

• une liste de descripteurs génériques de qualifications correspondant au bachelor, au master et au doctorat applicables à travers toute l'Europe. Ils sont communément connus sous l'intitulé de « **descripteurs de Dublin** » et ont été adoptés au sein du JQI en 2002. Ce document règle de manière supra disciplinaire les compétences qui doivent être acquises en vue de l'obtention d'un diplôme de bachelor ou de master.

Ce n'est cependant qu'à Berlin en 2003 qu'il est question pour la première fois « d'élaborer un cadre de qualifications comparables et compatibles pour leurs systèmes d'enseignement supérieur. Les cadres de qualifications devraient chercher à les décrire en termes de charge de travail, de niveau, de résultats de formation, de compétences et de profil des qualifications »<sup>(10)</sup>. Les descripteurs de Dublin devraient quant à eux servir la mise en place du « cadre global des qualifications pour l'espace européen de l'enseignement supérieur »<sup>(11)</sup>.

Le choix de mise en place d'un cadre européen de qualifications unique pour toutes les formes d'éducation et de formation générale et professionnelle, défini en termes de résultats à atteindre, a conduit à l'inclusion des cycles d'enseignement supérieur et de leurs diplômes dans le dispositif général. L'enseignement supérieur occupe donc bien une place à part dans les développements européens, tout comme il le fait à tous les niveaux nationaux et comme il l'a fait dans l'histoire de l'Europe. Par rapport aux tendances actuelles, il a bien été précurseur d'une approche concertée en termes de niveaux communs et d'unités capitalisables transférables. ●

(1) Texte de la Magna Charta, <http://www.unibo.it/avl/charta/charta8.htm>

(2) Déclaration conjointe de La Sorbonne.

(3) Idem.

(4) Déclaration de Bologne, 1999.

(5) Convention STE n° 165, 1997.

(6) « Communiqué de la conférence des ministres de l'enseignement supérieur », Prague, le 19 mai 2001.

(7) « Communiqué de la conférence des ministres de l'Enseignement supérieur », Berlin, le 19 septembre 2003.

(8) Communiqué de Prague, *op. cit.*

(9) Voir le site <http://www.jointquality.org>

(10) « Réaliser l'espace européen de l'enseignement supérieur ». Communiqué de la conférence des ministres de l'Enseignement supérieur, 19 septembre 2003.

(11) Communiqué de Berlin, *op. cit.*

## OCDE : Questions à Richard Yelland,



chef de division à la direction de l'éducation de l'OCDE, responsable du programme IMHE (programme de l'OCDE sur la gestion des établissements d'enseignement supérieur)

*Du 8 au 10 septembre 2008, la conférence générale de l'OCDE/IMHE, réunissant les représentants de 53 pays ayant pour thème « enseignement supérieur : qualité, pertinence et impact », a critiqué les limites des deux classements internationaux - Shanghai et Times - et à dessiner des alternatives prometteuses à ces classements : quelles sont les limites de ces deux classements et les alternatives possibles ?*

**Richard Yelland :** Toute information au sujet des universités ou au système de l'édu-

ment supérieur ont plusieurs missions, la recherche bien sûr mais aussi, l'enseignement – c'est leur raison d'être principale – et une « 3<sup>e</sup> mission » c'est le développement territorial, culturel, social... et c'est ce 3<sup>e</sup> volet qui n'est pas du tout pris en compte dans les *rankings*, mais il est néanmoins important et nous avons d'ailleurs mené une étude là-dessus. On peut donc considérer qu'il y a trois missions. Si on commence à baser ces politiques d'enseignement supérieur – que ce soit au niveau d'un pays ou d'une institution



Une course au dossier le plus visible...

cation est utile pourvu qu'elle soit viable et relativement précise. Il y a beaucoup de classements nationaux et internationaux mais les deux que vous avez cités sont les plus connus dans le domaine international. Sur la scène internationale c'est Shanghai le « *brand leader* » et *The Times* ensuite, et leur effet est beaucoup plus marqué dans certains pays que d'autres, la France en est un exemple où le classement de Shanghai attire l'attention et la une des quotidiens quand il sort. Les limites du *ranking* de Shanghai c'est qu'il est basé sur la recherche c'est-à-dire essentiellement le nombre de citations dans les journaux scientifiques. Le problème c'est que leurs résultats sont interprétés trop rapidement par certains. Dire que les universités les mieux placées en terme d'impact sur la recherche sont les meilleures universités du monde tout court ce n'est peut-être pas vrai. Rappelons que les institutions d'enseigne-

– uniquement sur ces classements nous risquons d'aller sur la mauvaise voie. Selon les chiffres souvent cités, il y aurait environ 17 000 institutions d'enseignement supérieur, qui ne sont pas toutes des universités, parmi eux seuls 500 établissements figurent dans le classement de Shanghai. Donc la plupart des institutions ne sont pas concernées mais ce qu'elles font est néanmoins important. Il n'y a pas forcément d'alternatives mais des compléments. Certaines institutions figurent simultanément dans les deux classements. Dans *The Times*, il y a un élément d'appréciation par les pairs et c'est la grande différence, il y a un élément subjectif, interne à la profession de chercheurs, d'enseignants-chercheurs qui ne peut être reproduit par un chercheur extérieur; ceci dit on arrive à peu de choses près, aux mêmes résultats. Concernant les compléments d'évaluation, si les universités fonc-



© DR

tionnent sur trois volets il faut les évaluer tous les trois afin d'avoir un peu d'équilibre. Nous avons constaté qu'en Allemagne, le classement CHE est une autre façon d'apprécier et d'évaluer ce que font les institutions pour les étudiants. Pour notre part, nous avons cette étude de faisabilité avec le sigle AHELO et nous cherchons à voir s'il est possible de comparer au niveau international ce que les étudiants ont appris durant le bachelor, mais nous en sommes au stade de l'esquisse, et il n'est pas du tout évident que l'on puisse légitimement faire ces études de comparaison.

Pour le 3<sup>e</sup> volet, la contribution essentielle des établissements selon leur ville, région n'est pas du tout prise en compte dans les *rankings* et n'est pas non plus valorisée par le système académique. Il est important de mieux comprendre, valoriser et prendre en compte ces efforts sur ce que font ces institutions pour les autres partenaires.

*Depuis 2004, l'OCDE produit des études sur l'impact enseignement supérieur sur la croissance et le développement des régions en Europe et dans le monde: quels sont les enseignements de ces études ?*

**R. Y.:** Si on veut que nos institutions contribuent mieux sur le plan du développement économique, social ou culturel, il faut les valoriser, les récompenser, mais si tout le système est dirigé par la recherche on risque d'avoir une dérive. Les leçons que nous pouvons tirer de cette étude c'est qu'il y a énormément d'exemples de projets, d'initiative qui sont de très bonne qualité mais mal connus et surtout fragiles, car ils sont souvent financés par des fonds spécifiques, ils n'ont pas encore trouvé leur place dans le système universitaire. Si dans toute société l'université n'est pas un monde à part et si elle peut continuer à mieux contribuer au développement de la société il faut réaliser ce potentiel. C'est surtout une question d'organisation et de financement de reconnaissance et de récompense.

*Faut-il restructurer l'enseignement supérieur à cause et/ou en fonction d'un ranking ?*

**R. Y.:** Bien sûr que non. Il faut poursuivre dans la voie du processus de Bologne. Ce que nous avons pu retenir globalement de ces soixante dernières années de croissance et de diversification dans le monde, c'est qu'il faut maintenant se concentrer davantage sur la qualité et pas seulement sur la quantité. Depuis vingt ans, nous avons vu la création et le développement d'agences d'assurance qualité, et nous sommes actuellement dans une situation où il y a énormément d'institutions différentes par leur spécialisation, leur taille, il ne faut pas les traiter comme si elles étaient toutes les mêmes. Il faut reconnaître leur diversité et trouver le moyen de valoriser les différentes missions. ●

## FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

**Éric Charbonnier est analyste à la direction de l'éducation de l'OCDE, spécialiste des financements de l'éducation.**

**Dans sa publication, *Regards sur l'Éducation*, l'OCDE fait régulièrement l'analyse de la situation de l'ES en termes d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Où en est-on en 2009 de l'évolution du nombre d'inscrits, dépense par étudiant, part du PIB... en Europe et entre les pays d'Europe ?**

**On a parlé des grands changements dans l'enseignement supérieur qui se sont opérés en Europe, on voit bien que le niveau de l'éducation dans la population a augmenté dans l'ensemble des pays. Il y avait un très grand retard il y a une vingtaine d'années dans la plupart des pays européens, notamment en France. Maintenant ces pays se sont mis un peu au niveau des autres car l'importance du diplôme pour l'insertion sur le marché du travail est devenue assez fondamentale.**

**On a essayé de regarder quelques modèles de financement de l'enseignement supérieur dont : le modèle nordique, où l'éducation est gratuite, sans frais et où les étudiants reçoivent des bourses ; le modèle anglo-saxon avec des frais d'inscription élevés où les élèves reçoivent aussi un certain nombre de bourses ; enfin un modèle où les frais d'inscription sont peu élevés et la proportion d'étudiants recevant une bourse est assez faible par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE. On a essayé de regarder quelle était l'efficacité de ces pays. Il semblerait qu'à l'heure actuelle les pays européens devraient s'engager dans des politiques de frais d'inscription mais aussi d'aides beaucoup plus importantes aux étudiants pour permettre aux universités d'avoir plus de ressources pour leur développement. C'est ce qu'il ressort des chiffres de *Regards sur l'Éducation* (2008), la France et certains pays européens ont vu leurs ressources d'enseignement supérieur diminuer durant les dix dernières années, ce qui peut mettre considérablement en danger la qualité des formations dans les années futures.**

manifestation des étudiants à Bologne, octobre 2008



© DigitalTool / Flickr

# Le processus de Bologne dans les réformes actuelles de l'enseignement supérieur

→ par Sandrine Garcia, MCF sociologie, IRISES

**Inventé par Claude Allègre, le processus de Bologne a permis, via notamment l'assurance qualité, d'intégrer l'enseignement supérieur dans la politique économique de l'Union.**

Intégrer le rôle du processus de Bologne permet de comprendre quel est le lien entre les grandes institutions internationales, comme l'OMC, l'OCDE, le FMI, la Commission européenne, et la reformulation des politiques nationales. C'est la prise en compte de ce niveau qui a souvent manqué dans les analyses faites de ce qu'on appelle la marchandisation de l'éducation. On en reste aujourd'hui encore trop souvent à la dénonciation du libéralisme de ces institutions alors que l'acteur qui a joué le rôle le plus important dans cette affaire a été Claude Allègre. Le processus de Bologne, répondant en 1999 à son appel lancé à la Sorbonne un an auparavant pour harmoniser l'enseignement supérieur européen, a justement permis l'existence d'un niveau intermédiaire entre les grandes institutions internationales, dont les conceptions en matière d'éducation sont bien connues, et les espaces nationaux. Il constitue un outil politique permettant des alliances entre des acteurs aux intérêts a priori hétérogènes, tels que la CPU, l'UNEF, le CNE, et les institutions européennes. Ces dernières, en raison de la place qu'elles accordent au capital humain (donc à l'éducation supérieure) et à l'innovation (donc à la recherche) dans la croissance économique et la compétition internationale, avaient des vues sur l'enseignement supérieur

L'éducation étant une compétence nationale, ces institutions ne pouvaient pas procéder par directives sur les espaces nationaux, donc par contrainte juridique. L'outil Bologne a permis de créer de la contrainte juridique là où il n'en existait pas et, ce faisant, d'intégrer l'enseignement supérieur dans la politique économique de l'Union. Non seulement pour les deux motifs évoqués mais aussi parce que la circulation internationale des étudiants est elle-même un marché, dont les gains sont appréciés très précisément par l'OCDE par exemple (Regards sur l'éducation, 2006, p. 321).

## Trois instruments

Trois instruments étaient nécessaires pour faciliter cette circulation, que l'on trouve présents dès la déclaration de la Sorbonne en 1998 : les crédits ECTS, le LMD et l'assurance



De ce management de la qualité  
autant que de l'augmentation  
des droits d'inscription  
découle ce qu'on peut appeler  
la « marchandisation »  
de l'enseignement

qualité. Celle-ci est un outil de régulation du marché issu du monde industriel, consistant à certifier au consommateur que l'on s'engage à lui fournir une qualité définie par des standards. Quelque temps avant la déclaration de la Sorbonne, le Conseil de l'Union avait fait une recommandation en faveur de l'assurance qualité (recommandation n° 98/561/CE du Conseil du 24-9-1999), qui n'a jamais été séparable d'enjeux économiques.

Les ministres de l'éducation membres du processus (qui ne recouvre pas l'Europe officielle) ont ensuite (en 2003) mandaté des « acteurs de la société civile », comme on les

appelle dans le jargon communautaire, pour élaborer ces standards : pour la France, ce sont la CPU, le CNE, l'UNEF, les CDIUT regroupés dans des fédérations européennes. Tous ont été en quelque sorte institués par le processus de Bologne comme experts de la qualité pédagogique à partir d'une position politique ou institutionnelle sans avoir à s'appuyer sur un savoir spécialisé qui définit habituellement l'expertise. Ensuite ils ont formé un « groupe de suivi » de Bologne donnant une place à ces acteurs à côté d'institutions européennes (Commission européenne, Conseil de l'Union, etc.). Ces standards ont été ratifiés en mai 2005. Ce qui explique aussi pourquoi la LRU qui n'était qu'une première étape dans la mise en place d'une gestion des enseignants-chercheurs, n'a pas été combattue par les acteurs de Bologne dont les alliances avaient déjà été réalisées à un niveau européen (comme le montre l'appel des Cordeliers). Malgré quelques oppositions (par exemple sur les droits d'inscription), ils ont eu suffisamment d'intérêts communs dans cette cogestion pour ne pas être justement du côté des enseignants-chercheurs.

Les acteurs de Bologne ont permis de modifier le rapport de force entre l'État et le corps universitaire par l'existence d'une double scène (nationale et européenne). Ils ont pu ainsi négocier à l'écart et à l'abri du débat public (enseignants et étudiants compris) des « lignes directrices pour le management de la qualité » (voir CNE, *Références et lignes directrices pour le management de la qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur*, janvier 2006) qui font de l'enseignement une simple prestation de service. Ces standards consacrent leurs intérêts institutionnels (voir par exemple p. 40 des « lignes directrices pour le management de la qualité » éditées par le CNE), mais ils nient la spécificité même de la qualité pédagogique, qui est une production à la fois des enseignants, des étudiants et de l'institution. De ce management de la qualité autant que de l'augmentation des droits d'inscription découle ce qu'on peut appeler la « marchandisation » de l'enseignement comme rapport social qui reporte sur le « producteur » la responsabilité entière du résultat. ●

# L'état de la recherche française

→ par Jacques Fossey,  
ancien secrétaire général du SNCS-FSU

La DEPP<sup>(1)</sup> fait état de dix-neuf indicateurs sur l'enseignement supérieur<sup>(2)</sup> et de onze indicateurs sur la recherche (coûts, personnels, activités, résultats), objet du présent article.

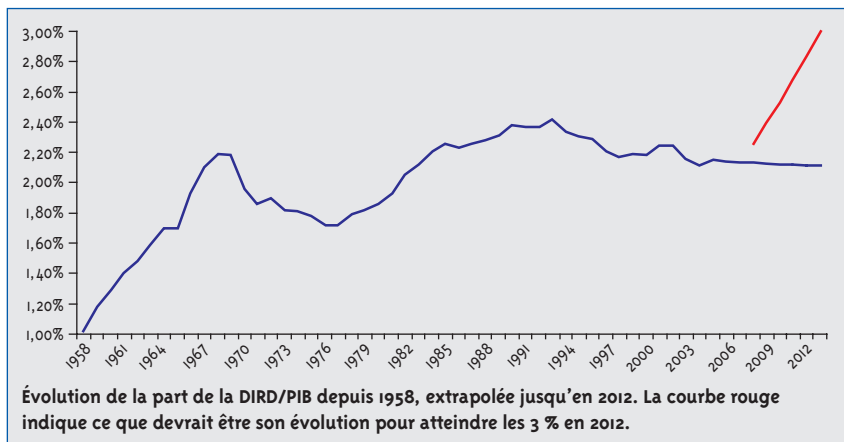
Deux indicateurs sont importants<sup>(3)</sup> pour apprécier le coût de la recherche : la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) et le ratio DIRD/PIB. Le premier place la France au 5<sup>e</sup> rang (près de 40 Md€ en 2007)<sup>(4)</sup>. Alors qu'elle n'est que la sixième économie mondiale<sup>(5)</sup>. Le second, représente l'intensité de la recherche dans l'économie du pays. Il n'est pas bon pour la France. Depuis 1993, nous sommes passés du cinquième au quatorzième rang mondial.

Depuis 1958, ce ratio (DIRD/PNB) a augmenté sous De Gaulle, Mitterrand et dans une moindre mesure Jospin, et a baissé sous tous les autres régimes de droite.

La structure de la dépense de financement (DNRD) et d'exécution (DIRD) est donnée dans le schéma ci-contre.

Les entreprises françaises financent la recherche à 55 % et l'exécutent à 63 %. Parmi les pays majeurs, la France est celui où les entreprises financent le moins la recherche (1,17 % du PIB) contre 1,70 % aux États-Unis, 2,62 % au Japon, 1,68 % en Allemagne. Ce sous-investissement des entreprises dans l'innovation est une faiblesse de notre pays. Sur les 23,9 Md€ exécutés par les entreprises 21,6 le sont par les branches industrielles<sup>(6)</sup> alors que les services ne représentent que 2,2 Md€.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est analysé sur les données 2006 qui sont aujourd'hui caduques.



d'hui caduques. En effet, le CIR a complètement changé d'échelle en 2008 puisqu'il est passé d'1,5 Md€ à près de 4Md€, et de mode d'attribution. En 2007, la Cour des Comptes signale le manque d'évaluations sérieuses sur les retombées économiques du CIR. En effet, une étude, commandée par le gouvernement, conclut que 1 % de CIR générerait 2,41 % d'investissements privés supplémentaires pour la recherche. Ce résultat est surprenant car l'accroissement de 410 M€ du CIR entre 2003 et 2004 aurait donc dû entraîner un milliard d'euros supplémentaires de dépenses privées. Ce qui n'est pas le cas car pour cette même période la dépense de R&D des entreprises (DNRDE) ne s'est accrue que

de 326 M€. L'effet CIR serait-il négatif ? La dépense publique française, qui est la plus forte des pays majeurs (0,97 % du PIB contre 0,77 % aux États-Unis), se répartit entre 31 % pour les universités, 19 % pour le CNRS, 12 % pour les autres EPST, 25 % pour les EPIC, 6 % pour la défense et 7 % divers.

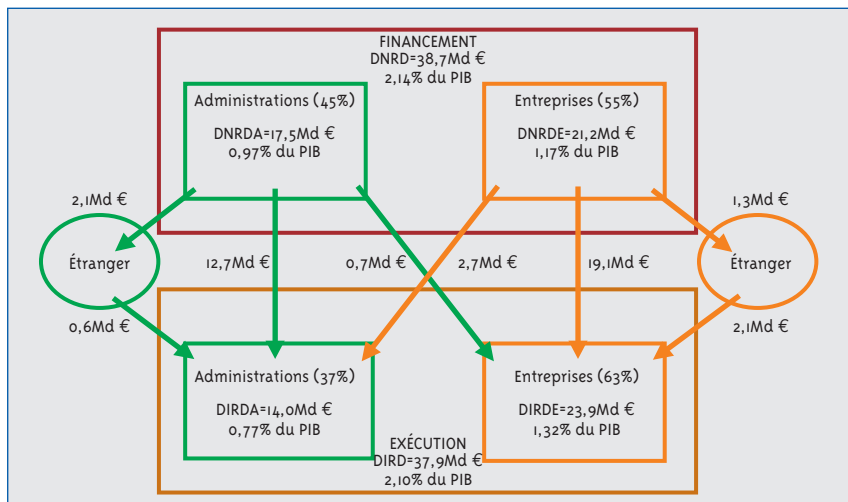
Depuis 1993, nous sommes passés du 5<sup>e</sup> au 14<sup>e</sup> rang mondial pour le ratio DIRD/PIB

En 2006, il y avait en France 360 000 emplois en équivalent temps plein (ETP) concernés par la recherche, dont 200 000 dans les entreprises. Depuis 2001, ce chiffre augmente en moyenne de 6000 ETP par an dont 2600 dans l'administration. Attention, il ne s'agit pas que de postes statutaires mais de l'ensemble de l'emploi quelle que soit sa forme. Les « chercheurs »<sup>(7)</sup>, sont 210 000 dont 110 000 dans les entreprises. Selon cet indicateur le nombre de « chercheurs » publics aurait crû de 2000 ETP/an sur la période 2001-2006. Étonnant !

Le nombre total de « chercheurs » en R&D (recherche et développement) est, en France, de 7,6 pour mille actifs. Ce ratio est légèrement supérieur à celui de l'Allemagne (6,8) et du Royaume-Uni (6,1) mais nettement inférieur à celui du Japon (10,7) et des États-Unis (9,3).

En 2006, plus de 70 000 étudiants sont inscrits en doctorat et presque 10 500 diplômés ont été délivrés dont plus de 6 000 en sciences, près de 3 000 en sciences humaines, environ 1000 en droit et 500 en santé. À la rentrée 2006, 65 % des doctorants était financés. Sur 100 financements de thèse, 36 l'étaient par le

## LE FINANCEMENT ET L'EXÉCUTION DE LA RECHERCHE EN FRANCE EN 2006 (RÉSULTATS SEMI-DÉFINITIFS)





ministère, 11 par un EPST, 9 par une collectivité territoriale et 9 via une convention CIFRE.

En 2006, la France est au 6<sup>e</sup> rang mondial<sup>(8)</sup> en part de publication (4,4 %) ce qui correspond exactement à son ratio de la dépense de recherche dans la dépense mondiale. Entre 2001 et 2006 son indice d'impact a augmenté, même si sa part de publication a baissé comme pour tous les pays majeurs, du fait que de plus en plus de pays s'investissent dans la recherche. Ainsi le grief d'inefficacité de F. Fillon est

inepte : nous sommes la sixième puissance économique, la cinquième en recherche, la sixième en résultat de recherche<sup>(9)</sup>. Toutefois, il faut noter la faiblesse des investissements des entreprises française dans la recherche. Attention, il faudra revoir l'évolution de ces indicateurs en 2008 et 2009. ●

1. Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance, « *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France* » (2<sup>e</sup> éd.).
2. Cf. Article de François Bouillon dans *LE SNESUP* n° 573 de mars 2009.

3. Étude comparative sur le site du SNCS-FSU : [http://www.snscs.fr/IMG/pdf/sous-financement\\_recherche.pdf](http://www.snscs.fr/IMG/pdf/sous-financement_recherche.pdf)

4. Derrière les États-Unis, le Japon, la Chine et l'Allemagne.

5. Derrière les États-Unis, le Japon, la Chine, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

6. Dont l'automobile (4,1 Md€) et la pharmacie (3,3 Md€).

7. L'appellation chercheurs inclut enseignants-chercheurs (coefficient 0,5), boursiers et ingénieurs de recherche.

8. Derrière les États-Unis, le Japon, la Chine, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

9. La cinquième, le Royaume-Uni, est avantagée du fait de la prédominance de la langue anglaise dans les publications.

## À propos de la désUMéRisation

→ par Marc Neveu

Dans le cadre de la loi LRU, le pilotage par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) des laboratoires prend la forme d'une gestion « unique » et d'un désengagement du CNRS d'un grand nombre d'équipes.

La direction du CNRS présente de façon distincte les fonctions d'opérateur de recherche pour les unités gérées (au moins en partie) financièrement par le CNRS et d'agence de moyens pour les unités gérées par les universités.

La cession de la gestion financière se ferait après validation externe de la capacité de l'université à effectuer cette gestion. Dès lors, si une université obtient cette validation, toutes ses UMR devraient être gérées de façon identique. Or il n'en est rien, puisque, malgré un discours lénifiant sur un traitement scientifique identique des unités en question, on assiste à la mise en place de toute une batterie d'exceptions qui aboutit à la différenciation en plusieurs types de laboratoires. La crainte d'Unités Mixtes de Recherche (UMR) à plusieurs vitesses est donc fondée.

Les différentes vitesses sont les suivantes : UPR, UMR-C (Classiques), UMR-GDC (Gestion Déléguée CNRS, UMR-GDU (Gestion Déléguée Université) et EAC (Equipe d'Accueil Conventionnée). Les UMR transformées en EAC sont dés-associées. Les UMR-GDU (qui devraient représenter plus de la moitié des UMR d'ici 2013) perdront également la tutelle de l'opérateur de recherche CNRS bien que recevant des personnels (chercheurs et ITA) comme moyens. Ces unités sont donc jugées les moins stratégiques et ne seront pas dotées de moyens substantiels. Par ailleurs, le classement ne relève plus d'une décision du Comité National, mais de négociations entre universités et CNRS après notation par l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES). Alors

▼

**la vision stratégique du CNRS, en tant qu'opérateur de recherche, ne peut qu'être rétrécie par l'amputation d'un certain nombre de ses unités mixtes**

▲

que le changement de statut d'une unité nécessitait jusqu'à présent l'avis du Comité National, la désUMérisation sera maintenant arbitraire.

Les conséquences sont facilement prévisibles :

- les collègues dans les unités faiblement dotées auront d'autant plus de difficultés à effectuer convenablement leur recherche. Qu'en sera-t-il de leur évaluation future et de la modulation de leur service avec le décret Pécresse?
- les établissements seront classés selon des critères scientométriques (l'Europe lance son classement des universités pour 2010...) accélérant la tendance à la mise en catégorie « collège universitaire » des plus mal classés ;
- la réflexion, le positionnement et l'évolution des unités nécessitent la collaboration et la participation du CNRS en tant qu'opérateur de recherche ;
- la vision stratégique du CNRS, en tant

qu'opérateur de recherche, ne peut qu'être rétrécie par l'amputation d'un certain nombre de ses unités mixtes. Il est nécessaire de rappeler quelques principes défendus par la communauté scientifique et notamment par le SNESUP :

- indépendamment de la forme de gestion financière, il ne doit y avoir qu'une seule forme d'UMR sur le plan scientifique ;
  - le lien formation-recherche dans l'Enseignement Supérieur et de Recherche requiert un système de recherche fondé sur la coopération universités-organismes ;
  - le financement de base des laboratoires doit être renforcé et représenter la majeure partie du financement des laboratoires, à l'inverse de l'orientation renforçant toujours plus le financement par projets à court et moyen terme.
- Conformément au mandat confié par le congrès, le SNESUP s'est engagé à recenser toutes les dérives lors d'évaluation par l'AERES et par suite toute dés-association. Merci de répondre par courrier électronique à [recherche@snescs.fr](mailto:recherche@snescs.fr) au questionnaire que nous avons déposé sur le site du SNESUP (<http://www.snescs.fr/Votre-metier?aid=4140&ptid=10&cid=3692>). ●



Être ou ne pas être une unité « stratégique »

**FORMATION DES ENSEIGNANTS**

# Porter la parole des formateurs mobilisés dans les IUFM et les UFR → par Gisèle Jean

En amont des travaux de la commission Marois-Filâtre, les deux ministères (MESR-MEN) ont mis en place 4 groupes de travail sur la mastérisation de la formation des enseignants et sur leur recrutement.

Les réunions de ces groupes s'inscrivent dans un calendrier très serré en vue de conclusions de la commission Marois Filâtre avant le 15 juillet.

Les groupes sont : la liaison master/concours, les concours premier et second degrés, l'année post-concours, les mesures transitoires, la revalorisation. Se pose alors la question légitime de la participation à ces groupes, dans l'actuel contexte de lutte.

Bien des éléments invitent à la méfiance : structure, périmètres, intitulés. La durée n'est pas non plus de bon augure : trois séances de 3 heures seulement avec un grand nombre de représentants syndicaux, y compris étudiants pour certains.

L'expérience passée incite à la prudence. Le ministère s'y exprime peu sauf pour essayer de fixer des points de convergence qui ont son accord ou pour écarter telle ou telle orientation.

Un contexte peu propice à une participation : nous sommes toujours au milieu d'une épreuve de force avec les deux ministères, dont la réforme de la « mastérisation » est un des enjeux majeurs.

**« GROUPES DE TRAVAIL »  
OU AUDITION DES SYNDICATS ?**

Ces groupes, appelés pompeusement «groupes de travail » consistent en une audition de syndicats par le ministère. Ce ne sont pas des lieux de négociation. Ce sont juste des moments où s'expriment les différents points de vue dont le ministère niait jusque-là même l'existence. Pourquoi être présent à ces auditions ? La FSU, après discussion en interne, a décidé d'y participer, ces « groupes de travail » résultant de la mobilisation et répondant à la demande de la FSU d'abandon de l'actuelle réforme et d'ouverture de négociations. Si la réponse n'est pas celle attendue, elle intervient après que la FSU a eu l'assurance que les concours 2010 seraient à l'identique de la session en cours.

Parmi les syndicats, le SNESUP est la seule organisation au sein de la FSU, à pouvoir porter la parole des formateurs aujourd'hui mobilisés, qu'ils soient dans

les IUFM ou bien dans les UFR. Elle est la seule à pouvoir apporter des éléments concernant la formation qui puissent à la fois informer les autres participants à ces groupes, notamment sur des aspects techniques sur lesquels les ministères pourraient se présenter comme les seuls spécialistes, et à faire entendre le point de vue des formateurs, non représentés spécifiquement par les autres organisations participant à ces auditions.

**UNE PRÉSENCE SOUS CONDITIONS**

La FSU a réaffirmé dès la première séance ses doutes sur la façon dont ces groupes de travail ont été conçus, demandé que la question de l'année prochaine (mesures transitoires) soit traitée en premier lieu.

▼  
**Pour de véritables négociations sur le dossier de la mastérisation de la formation des enseignants avec une remise à plat complète du dossier**  
▲

Le ministère a accédé à sa demande en n'habilitant aucune maquette, en créant un nouveau groupe dédié à cette question et en plaçant la première réunion dès le lundi 5 mai. L'annonce le 13 mai que tous les lauréats du concours 2010 seraient stagiairisés et que le master (M2) ne serait pas nécessaire à la titularisation est un recul du gouvernement. Concernant la « remise à plat », la FSU a

demandé que « tout soit ouvert » (concours, révision des épreuves, etc.), que les projets d'arrêtés sur les concours et de décrets sur les statuts soient revus. Dans ces conditions, il a été décidé de rester participant à ces groupes pour y exprimer notre point de vue.

**UN MINISTÈRE ARC-BOUTÉ SUR SES POSITIONS**

La présence du SNESUP dans la délégation FSU a permis d'exprimer des messages et d'obtenir des informations :

- Sur la présence du concours en M2, le MÉN n'a pas bougé. Il a écouté sans entendre, martelant son message à chacune des interventions.
- Il tente de préserver son schéma d'octobre et de mettre en œuvre la réforme, en voulant imposer des stages de 108 heures dès la première année de préparation aux concours (PE1, PLC1, PLP1, CPE1, et même M1 et M2 pour les étudiants concernés par les concours), les stages pouvant être rémunérés en M2, l'année post-concours passant à 2/3 de service sous prétexte de stages déjà accomplis.
- L'année transitoire pose encore de nombreux problèmes, à commencer par l'organisation de l'année de stage.
- Les propositions pour le concours de PE restent identiques à celui d'octobre : épreuve de connaissance du système éducatif, mise en place d'une épreuve unique censée remplacer les épreuves de français, histoire-géographie et arts. Les propositions pour les CAPES sont assez complexes.
- Aucune avancée sur le rôle des IUFM dans la future formation des enseignants, les conseillers ministériels ayant une grande difficulté à prononcer le mot « IUFM ». Aucun relevé de conclusions n'a été produit, aucun accord n'a été signé, ces « groupes de travail » n'ont donné lieu à aucune négociation.

Le SNESUP réitère sa demande du retrait de ce projet de réforme d'une manière encore plus forte en conclusion de ces groupes. Il demande, une fois ce retrait acté, que soient ouvertes de véritables négociations sur le dossier de la mastérisation de la formation des enseignants avec une remise à plat complète du dossier. ●



RAPPORT MARESCAUX

# Quel avenir pour les CHU ?

Le rapport Marescaux s'éloigne de la loi HPST en proposant de remédicaliser la décision. Cependant, il n'est pas certain que cela suffise à freiner la dégradation du système hospitalier. → entretien avec le professeur Pierre Wolkentein<sup>(1)</sup>



© DR

## 1. Quel est le contenu du rapport ?

**Pierre Wolkentein:** Le rapport Marescaux fait de bons diagnostics et a des solutions parfois bonnes et d'autres mauvaises. La proposition principale du rapport Marescaux est de remédicaliser la décision en attribuant au directeur général du CHU un directoire qui serait composé du doyen de la faculté de médecine, du président de la commission médicale de l'établissement et d'un directeur de la recherche qui serait nommé sur proposition de l'UFR et de la présidence de l'université. On est dans le cadre d'un directeur général de CHU encadré par des médecins.

## 2. Les CHI (Centres hospitaliers intercommunaux) ne seront-ils pas touchés par cette dualité du pouvoir ?

**P. W.:** Ils le seront beaucoup moins que les CHU qui sont probablement considérés par le gouvernement comme quelque chose à part dans la gouvernance. Pour les CHU, il est clair qu'il y a un recul majeur du gouvernement là-dessus. Il y a une médicalisation du processus de décision sur lequel le gouvernement a accepté de grandes modifications. Sur les hôpitaux généraux, on est encore à une situation différente. Ce qui est clair, c'est que la médicalisation sera dans les CHU. Elle le sera beaucoup moins dans les CHI. Je dirais tout de même que ce recul n'est pas suffisant. Il faut bien comprendre que la plupart des médecins se sont battus sur la médicalisation parce que cela semblait un moindre mal. Néanmoins, il est clair que la gestion de la pénurie, qu'elle soit médicalisée ou non, sera une gestion de la pénurie. Et c'est très important que la population le comprenne. La médicalisation, on l'a considérée comme un prérequis de gestion. Mais, est-ce que la médicalisation suffit à garantir que la population sera bien soignée ? Je dirais oui, dans une certaine mesure. Mais, si les budgets sont réduits, comme on a pu l'observer à l'AP-HP (Assistance publique-Hôpitaux de Paris) où la CME (Commission médicale d'établissement) a voté pour 2009 un budget qui entérine des suppressions d'emplois de l'ordre de 700, je ne suis pas sûr que la médicalisation suffise à freiner la dégradation du système. Il faut se battre main-



© DR

tenant sur les budgets et sur l'absence de suppressions d'emplois.

## 3. Quelles sont les mauvaises propositions de ce rapport ?

**P. W.:** Il entérine la réforme des établissements publics de recherche. En pratique, les CHU seront très intégrés à l'université ce qui n'était pas le cas jusqu'alors et seront sélectionnés parmi les CHU, tel que dit dans le rapport, des instituts hospitalo-universitaires, c'est-à-dire des centres d'excellence parmi l'excellence dont on ne sait pas très bien comment ils vont être choisis. On est dans un État qui semble respecter la justice dans la répartition des moyens mais qui est en fait très jacobin et qui a déjà choisi les centres d'excellence. Il y a très peu de chances qu'une personne étant dans un CHU de moyenne importance puisse accéder au statut d'institut. On va entériner une situation.

## 4. La presse, quelques jours avant présentation du rapport, disait qu'il était un peu orthogonal par rapport à la loi HPST.

**P. W.:** On est dans un cadre où manifestement le président Sarkozy souhaitait casser le CHU, en démontrant qu'il ne fonctionnait pas bien. Or, la commission Marescaux démontre finalement qu'il fonctionne plutôt bien. La conclusion du rapport est contraire à celle qui était souhaitée: elle dit qu'il faut conserver les structures du CHU. Par rapport au gouvernement et à la loi HPST, elle introduit clairement que la gouvernance du CHU est administrative et très entourée et médi-

calisée. Cette conclusion va aussi à l'encontre de la volonté affirmée par R. Bachelot et N. Sarkozy d'avoir seul chef à l'hôpital, le directeur général.

## 5. N'est-t-on pas au cœur du problème de la loi HPST qui est la question du vrai pouvoir de l'agence régionale et non pas celui du directeur de l'hôpital ?

**P. W.:** Le cœur, effectivement, de la loi HPST, c'est le pouvoir de l'agence régionale de santé. Nous aurons maintenant une tutelle qui aura beaucoup plus de pouvoir que n'en avait l'ancienne agence qui s'appelait l'agence régionale d'hospitalisation. Elle sera chargée de répartir les budgets, mais également de faire des plans de santé sur une région avec une possibilité majeure d'ordonnancement. Cela prend une couleur très particulière aujourd'hui parce qu'on estime à environ 20000 le nombre de postes qui vont être supprimés dans la santé à l'horizon 2011-2012 et cette agence de régionalisation sera là pour gérer la pénurie. Et, dans cette mesure, elle sera là pour effectivement décider: « *Là il faut fermer, là il faut regrouper, là il faut licencier* ». Le directeur des hôpitaux sera sous la hiérarchie de ces grands directeurs des ARS. C'est tellement intéressant qu'un ancien ministre, Claude Evin, a approuvé dans sa forme initiale la loi HPST et exprimé son souhait d'être directeur de l'ARS de l'Île-de-France. ●

Le cœur de la loi HPST, c'est le pouvoir de l'agence régionale de santé

(1) Service de dermatologie, Hôpital Henri Mondor à Créteil.



ENTRETIEN AVEC **Roland Gori****Psychanalyste et professeur de psychologie et psychopathologie cliniques à l'université d'Aix-Marseille 1, à l'origine de l'Appel des appels**

Le regard de Roland Gori sur la façon dont sont traités les plus vulnérables d'entre nous montre la nécessité de se réapproprier l'espace du collectif que la culture du néolibéralisme a gravement endommagé

**Peut-on établir un lien entre vos engagements théoriques et vos engagements citoyens ?**

**Roland Gori :** Oui, mais c'est moins mon adhésion à la théorie freudienne qui est à l'origine de mes engagements citoyens que la suite logique de mes travaux sur la recomposition des savoirs et des pratiques psychiatriques et psychologiques.

Je ne crois pas à l'Immaculée conception des savoirs et des pratiques professionnelles. Plus ils sont exposés aux enjeux sociaux, économiques et politiques, plus ils courent le risque d'être instrumentalisés. Ceci pour dire que c'est moins Freud que Canguilhem et Foucault qui m'ont permis de comprendre pourquoi à tel moment une théorie scientifique et une pratique professionnelle pouvaient recevoir un accueil favorable ou hostile du pouvoir et de l'opinion.

La psychologie et la psychiatrie sont, plus que les autres disciplines, exposées à une idéologisation car elles sont invitées à participer au gouvernement des conduites et au contrôle social des populations. Les diagnostics et les traitements psychiatriques sont donc un enjeu essentiel de la construction des déviances sociales.

Mon engagement citoyen provient de ce constat que si la psychiatrie et la psychologie sont recomposées dans le champ d'une santé mentale plus cognitive, c'est révélateur de mutations anthropologiques de notre culture. L'apparence scientifique que se donnent la psychiatrie et la psychologie aujourd'hui me paraît davantage de l'ordre de la mise en scène que de la réalité. Cela ne veut pas dire que la neurobiologie des comportements, les sciences cognitives sont sans intérêt, mais que si elles sont préférées aujourd'hui à d'autres modes plus tragiques de connaissance, comme la psychanalyse, c'est tout simplement parce qu'elles correspondent mieux aux *idéologies* de notre civilisation.

**DERNIER LIVRE PARU**

*Exilés de l'intime. La médecine et la psychiatrie au service du nouvel ordre économique*, Paris, Denoël, 2008 (avec Marie-José Del Volgo).



© Nathalie Tufenkjian

▼  
La psychiatrie n'a plus la guérison psychique comme objectif, la maintenance sécuritaire des populations à risque lui suffit  
▲

**Quels sont les indices et les conséquences dans notre système de soins, plus particulièrement dans le domaine de la santé mentale, de la culture du nouveau capitalisme (Richard Sennett) fondée sur la nécessité pour l'individu d'être mobile et flexible ?**

**R. G. :** À concevoir la psychopathologie « comme fait de civilisation », nous pouvons comprendre que les diagnostics et les traitements psychologiques se sont modifiés depuis 25 ans en s'éloignant toujours davantage de la prise en charge singulière des souffrances psychiques des sujets au profit d'une *expertise* généralisée des comportements. Depuis le début des années 1980, et sous la pression de la psychiatrie américaine, le sujet conçu comme un « entrepreneur de lui-même » se trouve convoqué à devoir rentabiliser au mieux ses comportements. À l'image de l'environnement libéral dont il se révèle le microcosme, sa conduite est flexible, liquide, à condition, et à condition seulement, de respecter les règles et la véridiction de l'économie du marché des comportements. Cette liberté *formelle* dans l'autogouvernement des conduites s'avère corrélative de la mise en place de

dispositifs de sécurité et de normalisation. La psychiatrie n'a plus la guérison psychique comme objectif, la maintenance sécuritaire des *populations à risque* lui suffit. On peut constater d'ailleurs que les dispositifs de diagnostic et de soin ont la même structure que les pathologies qu'ils décrivent : ils négligent les dimensions sociale et politique des souffrances, ils oublient le sens et l'histoire des sujets en réifiant l'humain dans des idéologies qui le rendent davantage soluble comme marchandise. En somme, la manière dont une société traite les plus vulnérables de ses membres révèle sa substance éthique, ses valeurs. Ce qui est inquiétant pour la nôtre...

**Aujourd'hui l'Appel des appels a recueilli plus de 75 000 signatures : qu'en faire ?**

**R. G. :** Bien sûr, on peut toujours augmenter le nombre des signataires et je crois qu'il faut encourager nos collègues à signer. Mais l'essentiel est maintenant de se réapproprier l'espace du collectif que la culture du néolibéralisme a gravement endommagé. L'urgence des appelants, c'est de témoigner en quoi la politique du chiffre, du profit à court terme, de la compétition féroce de tous contre tous, de l'imposture des dispositifs de servitude volontaire que constitue l'évaluation actuelle, produit des souffrances au travail et comment ils y résistent. Les journées nationales et régionales ont témoigné de ce besoin de mémoire et de transmission de ces nouvelles formes d'opposition à la Novlangue, au parler néolibéral. Le temps des pétitions se termine, nous devons nous inscrire dans la durée pour non seulement analyser, mais aussi participer à refonder le lien social sur de nouvelles valeurs bafouées par la culture du capitalisme financier.

Les comités locaux expriment tous ce souci de partager des expériences pour reconstruire un collectif citoyen où la parole, la pensée et l'action rapprochent ces « pluriels singuliers » que sont les êtres humains. Ce mouvement de résistance est parti du cœur des métiers non pas dans un repli nostalgique sur des corporations, mais plutôt pour une transversalité qui débouche sur la *politique*, et non *la politique*, d'une pratique professionnelle dans la Cité. ●

*Propos recueillis par Alain Policar*

KANDINSKY À BEAUBOURG

# Rendre visible l'invisible → par François Bouillon

Programmée jusqu'au 10 août, l'exposition consacrée à la totalité de l'œuvre de Kandinsky donne tout son sens à la révolution qu'il a initiée en peinture. Elle en restitue toute la force incroyable. Elle suscite un ravissement partagé.

À l'exception peut-être d'Arnold Schönberg, aucun musicien n'a écrit sur son art. Autre est le rapport des peintres à l'écriture, du « journal » de Delacroix à « Du Spirituel dans l'art » de Vassily Kandinsky en passant par les écrits de Paul Klee, de Georges Rouault ou de Fernand Léger, importants sont ces textes où ces grands créateurs se sont expliqués sur la peinture.

Kandinsky (1866-1944) occupe une place singulière dans l'histoire de la peinture puisqu'il est le père, pratique et théorique, de la peinture abstraite. Théorique car « Du spirituel dans l'art et dans la peinture en particulier », ouvrage qui eut un immense retentissement lors de sa parution en 1912, est le manifeste fondateur de l'abstraction en peinture.

L'abstraction c'est pour lui, et avant tout, la suspension de la thèse du monde pour laisser se manifester cette autre « réalité » qu'est la Vie comme vie intérieure du sujet. Cette vie intérieure qui est en chacun de nos sentiments, émotions, affects, vibrations de l'âme, est proprement l'invisible. La peinture, c'est la puissance de rendre visible cet invisible grâce au mariage des formes et des couleurs. Dite abstraite, elle peint le concret de notre vie intérieure dans toutes ses tonalités affectives grâce à l'alliance rigoureuse des formes géométriques – le cercle, le triangle, le carré, la ligne – et des couleurs : le bleu, le rouge, le jaune... En ce sens, cette peinture de la vie intérieure est analogue à la musique qui la « peint » avec des harmonies de sons. À ce titre, peinture et musique « parlent » à notre âme, à notre esprit et c'est là leur dimension spirituelle, sans transcendance aucune.

**FIGURATIF, ABSTRAIT, CONCRET**

L'immense rétrospective Kandinsky du centre Pompidou-Beaubourg donne cependant à voir une œuvre plus complexe que cette dimension, certes primordiale, d'un peintre fondateur et théoricien de l'abstraction. Ne devenant réellement peintre qu'à l'âge de trente ans, Kandinsky est pendant quinze ans le fils de son temps artistique. Il peint des œuvres d'une grande beauté figurative impressionniste comme le « couple à cheval » ou « la vie mélangée » (1906-1907). La révolution de l'abstraction qui commence au début des années 1910, dont il est le héraut autoproclamé, ne couvre pas non plus la dernière période parisienne de la vie créatrice de Kandinsky, jusqu'à sa mort en 1944 à Neuilly-sur-Seine. La réalité matérielle, chassée de la période « abstraite », fait retour sous la forme de micro-organismes, semblables à des



© Didier Chamma

Comme si l'abstraction comme peinture de la vie intérieure ne pouvait pas épuiser, à elle seule, le mystère de la vie

embryons, des amibes, des protozoaires flottant librement dans l'espace. Comme si le vivant exploré n'était plus celui de la vie intérieure mais celui de la vie, objet de la recherche scientifique, telle qu'elle est composée dans une toile comme « Bleu du ciel » (1940).

À l'arrachement de la révolution totale des années 1910 succède une longue fin de vie totalement créatrice où les influences d'autres peintres comme Fernand Léger ou Joan Miro se fait sentir. Où le chromatisme lumineux harmonisant le mauve, le turquoise, le rouge sang, le violet, le marron et le jaune pâle est l'écho de résonances extrême-orientales voire « chinoises ». Comme si l'effort prométhéen de la révolution de l'abstraction devait se réinscrire dans la reconnaissance que l'artiste ne pouvait totalement s'arracher à son temps. Comme si l'abstraction comme peinture de la vie intérieure ne pouvait pas épuiser, à elle seule, le mystère de la vie.

Restituant tout le chemin de la création kandinskienne en présentant des toiles venues de tous les coins du monde artistique, encadrées magnifiquement, l'exposition du centre Pompidou est une merveille. Et, à ce titre, elle est une source infinie d'émerveillement lisible dans le regard de tous, à commencer par celui des enfants. ●



© Didier Chamma





**1<sup>ÈRE</sup> SOLUTION DE GESTION DE PLANNING ANNUEL**



**NOUVELLE VERSION**  
**2009**  
**DISPONIBLE SUR**  
**NOTRE SITE**

# **C'est toujours plus facile avec HYPERPLANNING**

Rapide à mettre en œuvre, agréable à utiliser, Hyperplanning est incollable en matière de planning et les garantit sans erreurs. Du CFA à l'université, de l'élaboration à la modification de dernière minute, il a radicalement changé les conditions de travail de ses utilisateurs.



**HYPERPLANNING EST UN LOGICIEL**  
**INDEX-EDUCATION.COM**